

Sous-effectifs en vie scolaire : personnels en danger !

Des vies scolaires en souffrance dans de nombreux établissements

La décision du gouvernement de supprimer 150 000 contrats aidés dans la fonction publique, dont 10 000 dans l'éducation nationale, a eu des conséquences désastreuses avec des centaines de postes d'AED supprimés sur tout le territoire. En lieu et place, les rectorats recrutent, sous les injonctions du Ministère, des personnels services civiques, sans qualification ni formation, payés une misère !

Cela se combine avec une logique de non création des postes nécessaires au bon fonctionnement des établissements, en particulier les CPE. Au concours 2018, 427 postes au concours contre, pour exemple, 488 en 2016. Plus 37 postes aux concours par rapport à l'année dernière mais on attend 26 000 élèves en plus dans le secondaire à la rentrée 2018. Soit 706 élèves par CPE ! Sans compter les établissements qui sont déjà en tension parce qu'il manque des postes. En 2016-2017, les CPE étaient 12 315 pour 5 579 355 (1 pour 453 élèves). Cette année, ils sont 11 000 pour 5 629 777 élèves (1 pour 511 élèves).

De lourdes conséquences pour les personnels

Les effectifs ne cessent d'augmenter et les permanences explosent aussi avec la diminution des heures en collège avec la réforme.

Résultat : des vies scolaires sinistrées, des incidents qui se multiplient contre les personnels et entre les élèves, des situations à risque dans les collèges, les lycées, dans les internats...

Les assistants d'éducation sont amenés à se mettre en danger en prenant des responsabilités du CPE, de l'assistante sociale, de l'infirmière, alors qu'il n'ont ni formation spécifique, ni le salaire et les garanties statutaires qui vont avec. En effet, le sous-recrutement entraîne des situations où ces personnels sont absents et non remplacés. Et les assistants d'éducation sont souvent obligés de faire face. Si un assistant d'éducation, personnel précaire, intervient dans un cas de tentative de suicide ou d'un malaise entraînant la mise en danger de l'élève et que cela se passe mal, qu'adviendra-t-il pour son avenir et sa carrière ?

Les CPE menacés d'externalisation

Après les Psy-EN(EDO) sortis par le ministre du cadre dérogatoire de l'Education nationale qui se traduit immédiatement par la fermeture des CIO, le passage des personnels des DRONISEP aux régions et l'affectation des Psy-EN(EDO) dans les établissements, c'est au tour des CPE : c'est le sens du projet d'arrêté présenté par le ministre au Comité technique ministériel du 16 mai contre lequel Force Ouvrière a voté.

Il s'agit bien de se débarrasser de fonctionnaires d'Etat de l'Education nationale. C'est pourquoi Force Ouvrière s'est engagée pleinement dans la grève du 22 mai. C'est pourquoi Force Ouvrière s'est vivement opposée à l'agenda social 2018-2019 présenté par le ministre, dont le maître mot est « *Adapter la RH de l'éducation nationale aux nouveaux enjeux* ».

Le SNFOLC s'est adressé au ministre et demande

-que les moyens soient abondés pour que les postes d'AED en nombre suffisant soient créés

-augmentation du nombre de postes de CPE aux concours, augmentation du nombre de postes en fonction des demandes des personnels dans les établissements

-non à la sortie du corps des CPE du caractère dérogatoire de l'Education nationale

-non au recrutement dans des conditions précaires : rétablissement des MI-SE

-Intervention du Ministère pour s'assurer du respect du droit à la protection fonctionnelle et pour protéger les personnels qui ont été placés dans des situations à risque.